

## PROJET FORÊT-FAUNE ARC-EN-CIEL



### LE PROMOTEUR

#### Corporation de développement de la rivière Noire



La Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) est née d'un comité de citoyens formé en 1998 dans le but de revaloriser l'espace entourant les chutes de la rivière Noire, dans le village de Roxton Falls, et d'en redonner l'accès aux résidents. Depuis, la CDRN a étendu sa mission et elle est devenue un organisme de sous-bassin œuvrant sur le territoire de la MRC d'Acton. La CDRN fait la promotion de l'amélioration de l'environnement aquatique, de la forêt et de l'environnement en général par des activités concrètes avec la collaboration des acteurs du milieu. Elle œuvre dans un esprit de gestion intégrée des ressources par bassin versant pour l'atteinte d'un développement durable.

### LE PROJET

Le projet Forêt-faune ARC-EN-CIEL a permis d'établir les enjeux prioritaires reliés aux milieux naturels situés au cœur de la MRC d'Acton et pour lesquels très peu de données existaient en 2009. Afin de préciser les enjeux, la CDRN a d'abord rassemblé les partenaires des domaines de la forêt, de l'eau, de la faune et du monde agricole. Ainsi, à compter de 2010, les enjeux qui ont constitué la trame de fond du plan d'action du projet portent sur la valorisation des ressources forestières et la conservation des biodiversités faunique et floristique, la qualité de l'eau, la pérennité des milieux humides, aquatiques et riverains.

Les activités des trois premières années du projet (2010, 2011 et 2012) ont surtout visé la caractérisation générale du territoire par des inventaires floristiques et fauniques, l'augmentation des aménagements forestiers permettant la valorisation des boisés dégradés et la protection de la faune qui y habite. Les deux dernières années du projet (2013 et 2014) ont pour objectif la protection des espèces menacées, la conservation des milieux sensibles et le développement de stratégies d'aménagement durable du territoire en misant sur la connectivité des milieux naturels.



En début de projet, la priorité était de caractériser le territoire.



Des espèces à statut précaire ont été recensées, dont la tortue des bois.

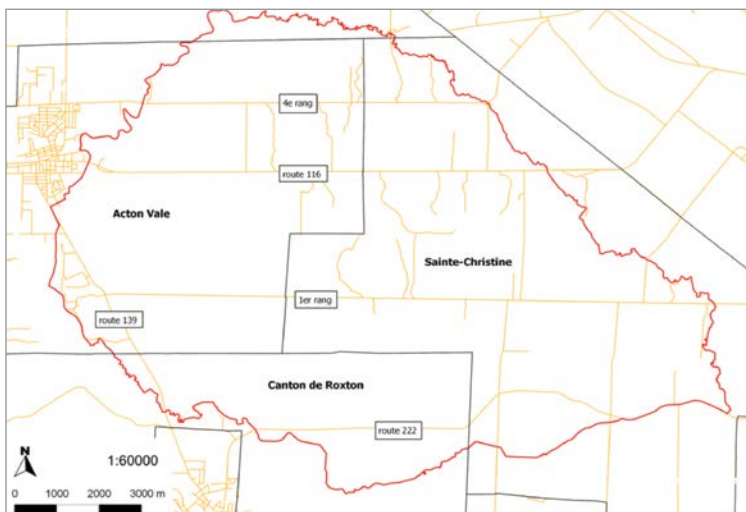
### LE SOUS-BASSIN

Le territoire du projet Forêt-faune ARC-EN-CIEL se situe dans la MRC d'Acton en Montérégie Est et est bordé par la rivière Noire, la rivière Le Renne et la rivière Jaune. Le projet a permis de développer un esprit de partenariat et de jeter les bases d'une concertation avec la MRC d'Acton et les municipalités d'Acton Vale, du Canton de Roxton et de Sainte-Christine.

Le territoire englobe 11 600 hectares et compte 75 producteurs forestiers enregistrés. Les deux tiers du territoire sont de type forestier et le reste est majoritairement agricole. Par ailleurs, le territoire du projet comporte 550 hectares de milieux humides.

En partenariat avec l'Organisme de bassin versant de la rivière Yamaska et le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, quelques espèces animales menacées ont été recensées en cours de projet, dont la salamandre à quatre orteils, la tortue des bois et le fouille-roche gris. En dépit de sa fragmentation, le territoire forestier comporte des habitats de grande importance pour plusieurs espèces végétales menacées ou vulnérables telles que l'ail des bois, le noyer cendré ou le ginseng américain.

Enfin, l'Agence forestière de la Montérégie et la Conférence régionale des élu(e)s de la Montérégie-Est apportent un soutien précieux au travail réalisé auprès des propriétaires.



Le territoire du sous-bassin, en Montérégie.



Les prescriptions forestières sont exécutées en incluant la prise en compte faunique.



De meilleures connaissances favorisent la recherche de solutions environnementales.



Test de demi-abattage.

## DES RÉALISATIONS

### Des travaux sylvicoles intégrés

Afin d'intégrer les besoins de la faune au processus de prescriptions forestières, la CDRN, en partenariat avec l'Agence forestière de la Montérégie et Richard Mongrain, conseiller forestier du Groupe Immofor inc., a élaboré une fiche technique adaptée en ce sens. Pour la durée du projet, cette fiche permet aux conseillers forestiers d'obtenir un remboursement à l'hectare, offert par la CDRN, pour l'ajout de travail que représente la prise en compte d'éléments d'habitat pour la faune dans son travail de prescription. Cette fiche est un modèle de base qui peut être exporté et utilisé dans d'autres territoires.

En plus des travaux forestiers réguliers financés par l'Agence forestière de la Montérégie, ces investissements ont notamment permis la conservation d'îlots résineux, de chicots et d'arbres à fruits et à noix. De plus, la géolocalisation d'éléments sensibles rares pour le maintien de la biodiversité, comme des noyers cendrés en bonne santé, a aussi été réalisée.

La CDRN et ses partenaires souhaitent que ces nouveaux outils, mis à la disposition des conseillers forestiers et des propriétaires, leur permettent de travailler dans une optique où l'écosystème forestier comporte une dynamique dont il faut protéger l'équilibre.

### Des aménagements pour le cerf de Virginie

L'impact d'un broutage trop intensif par le cerf de Virginie représente un obstacle de taille face aux efforts de valorisation des boisés privés dans le sud du Québec. Afin de comprendre l'ampleur de cette réalité dans le sous-bassin, trois inventaires par caméra ont été réalisés de 2011 à 2013. Les résultats (analyses réalisées par l'entreprise Multifaute) démontrent que la densité du cerf de Virginie est élevée localement et que celui-ci exerce une pression sur la forêt dans certains secteurs du territoire compromettant sa régénération. Dans l'optique de trouver de nouvelles alternatives face à cette réalité dans l'aménagement des boisés, la CDRN a participé à des essais de demi-abattage (abattage partiel de tiges d'arbres feuillus), initiés par quelques propriétaires expérimentés afin d'évaluer les effets positifs de ce traitement. Selon leur expérience, les parcelles de demi-abattage permettent d'augmenter la capacité de support de la forêt face à la pression du broutage et d'orienter les déplacements des cervidés. Le traitement pourrait également favoriser le maintien de la régénération naturelle. La CDRN a réalisé et distribué une fiche informative portant sur le demi-abattage ([www.riviere-noire.org](http://www.riviere-noire.org)).

La CDRN a soutenu la création d'un comité de propriétaires, le Comité de gestion et d'aménagement forêt-faune d'Acton (COGAFFA), qui compte une trentaine de membres à ce jour. Les activités du comité concernent surtout l'aménagement forestier pour améliorer l'habitat pour le cerf de Virginie et la petite faune ainsi que le développement d'une éthique de chasse pour assurer l'équilibre du cheptel ([www.cogaffa.com](http://www.cogaffa.com)).

## Les suites

Caractérisé par sa longue durée et ses objectifs de gestion intégrée des ressources, le projet Forêt-faune ARC-EN-CIEL aura offert à la communauté locale un contexte exceptionnel pour la création de nombreux partenariats et l'élaboration de projets véritablement structurants.

Tout au long des cinq années du projet, soit de 2010 à 2014, un changement très significatif a été initié dans la MRC d'Acton. La CDRN est maintenant perçue comme une référence en matière d'environnement tant par les citoyens que par les élus. Cela représente un changement de la dynamique locale montrant des efforts de plus en plus concertés pour la recherche de solutions aux problématiques environnementales de la MRC d'Acton.

## TÉMOIGNAGE

« Les problématiques reliées à la gestion du cerf de Virginie étaient au cœur des discussions et ont soulevé de grandes passions chez plusieurs propriétaires. Chacun d'entre eux voyait une possibilité d'agir par des actions concrètes, en réalisant des aménagements favorisant la présence de certaines espèces, dont le cerf de Virginie. Cet intérêt s'est traduit par la création d'une association de propriétaires qui rassemble chasseurs et propriétaires forestiers ayant à cœur la gestion de leur lot boisé.

Ce projet a permis d'expérimenter de nouvelles techniques d'aménagement, dont le demi-abattage. L'accompagnement et la sensibilisation des propriétaires forestiers dans la découverte des avantages économiques et environnementaux d'un bon aménagement forêt-faune auront été des éléments clés du projet. »

L'équipe de l'Agence forestière de la Montérégie

Le projet PROJET FORÊT-FAUNE ARC-EN-CIEL est réalisé en collaboration avec les organismes suivants :

Pour de plus amples informations :  
[biologiste.cdrn@riviere-noire.org](mailto:biologiste.cdrn@riviere-noire.org)



## Une expérience pilote

Cette fiche technique présente un des six projets pilotes mis en œuvre dans le cadre du Programme d'aménagement intégré par sous-bassin versant. Ces projets ont été implantés pour une période de 5 ans (2009-2014) et ils ont permis d'expérimenter une approche novatrice de gestion des ressources forestières et fauniques en forêt privée. Le programme a bénéficié de l'appui financier du ministère des Ressources naturelles du Québec.

[http://www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/foret\\_privée/](http://www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/foret_privée/)